

## Les filières courtes professionnalisantes

Les Instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs ouvertes dans les lycées préparent en deux ans les étudiants à un diplôme professionnel intitulé respectivement, le diplôme universitaire de technologie (DUT) et le brevet de technicien supérieur (BTS) donnant aux étudiants la possibilité de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle.

En 2005-2006, 111.300 étudiants préparaient un DUT et 230.000 un BTS. L'admission dans ces structures est prononcée après examen d'un dossier de candidature. La grande majorité des entrants en IUT, environ 70%, est titulaire d'un baccalauréat général. 24% d'un baccalauréat technologique et environ 1% d'un baccalauréat professionnel, les 5% restants provenant d'autres formations. Ceux entrant en BTS sont pour 55% titulaires d'un baccalauréat technologique, 21% possèdent un baccalauréat général, 14,5% un baccalauréat professionnel et 16% ne sont pas des néo-bacheliers. **Avec le décret n°2005-1037 du 26 août 2005, de nouvelles dispositions réglementaires ont été prises pour admettre de droit en STS les élèves et apprentis qui ont obtenu la même année une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat professionnel. 1 500 à 2 000 bacheliers ont bénéficié de cette mesure à la rentrée 2006.**

En 2004, 47 018 étudiants ont obtenu un DUT et 105 100 un BTS.

A la rentrée universitaire 2006, on compte 115 IUT comprenant 653 départements dont 382 du secteur secondaire et 271 du secteur tertiaire, préparant à 24 spécialités. 3.850 STS sont implantées dans 2000 établissements. Elles préparent à 88 spécialités.

Les unités d'enseignement acquises par l'étudiant sont désormais capitalisables et donnent lieu à l'attribution de crédits européens. L'obtention du DUT emporte l'acquisition de 120 crédits, à raison de 30 crédits européens par semestre validé.

L'intégration des formations aux BTS dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales. Le projet de décret correspondant et se traduisant par l'attribution de crédits (ECTS) aux titulaires du diplôme sera prochainement soumis aux instances consultatives compétentes -CSE et CNESER-.

74% des titulaires d'un DUT préfèrent poursuivre leurs études, généralement, dans le domaine professionnel. Pour les titulaires de BTS, ce taux est plus faible, 33,5%, la majorité des lauréats préférant s'engager rapidement dans la vie active. Le délai de recherche pour un premier emploi varie de 3 à 12 mois selon la région et la section choisie, avec une moyenne au plan national de 3,6 mois. Les emplois sont stables avec 64 % de contrats à durée indéterminée.

♣ 1 438 licences professionnelles forment environ 40 000 étudiants

### Les nouveautés de la rentrée :

**225 nouvelles licences professionnelles**  
**10 nouveaux départements d'IUT**